

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 25 août 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande de dérogation mineure suivante :

**398, rue Brébeuf – Zone H-231**

#### NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande de dérogation mineure vise à permettre une superficie de 29,93 mètres carrés pour une remise attenante à un pavillon en cour latérale alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite l'implantation d'une remise en cour arrière et limite la superficie cumulative maximale des remises à 3 % de la superficie du terrain, soit 16,92 mètres carrés pour la propriété visée.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 25 août 2025 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 25 août 2025, avant le début de la séance :

Ville de Beloeil  
Direction des affaires juridiques  
777, rue Laurier  
Beloeil (Québec) J3G 4S9  
Courriel : [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca)

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 25 août 2025.

Donné à Beloeil, ce 8 août 2025.

MARIE-PIER SAVARD, avocate  
Greffière adjointe

Télécharger l'avis public

